



Paris le 6 avril 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Programme Ambition Bio 2022 : Oui à l'ambition bio ! Mais qui va payer ?**

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation vient d'annoncer un nouveau Plan Ambition Bio, avec l'objectif d'atteindre 15% de la SAU en Bio d'ici 2022 et un budget de 1,1 Milliard d'euros sur la période 2018-2022.

Ce nouveau Plan Bio est une nécessité. Il permettra aux agriculteurs de répondre à la demande toujours croissante des consommateurs, en lien avec les plans de filière, et d'éviter ainsi le recours massif aux importations.

C'est pourquoi la FNSEA sera acteur de la concertation pour l'élaboration de ce Plan Bio.

En plein cœur des débats sur le projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable » issu des Etats Généraux de l'Alimentation, l'atteinte de ces objectifs est aujourd'hui plus que jamais conditionnée à la juste rémunération des producteurs.

S'il convient d'accompagner au mieux les changements de pratiques des agriculteurs, le juste retour de leurs efforts par des prix rémunérateurs reste une condition essentielle et durable pour leur redonner des moyens de développement ambitieux.

Mais franchement quelle opacité dans l'annonce de ces efforts budgétaires ! Qui peut comprendre d'où vient le 1,1 Milliard d'euros annoncé ? Qui plus est, sur une période 2018-2022 qui n'est pas en adéquation avec l'actuelle programmation PAC qui se termine en 2020.

Qui va payer cet effort ? La FNSEA restera vigilante pour que ce ne soit pas les agriculteurs sur les aides PAC, en déshabillant Pierre pour habiller Paul, ou par toute autre taxe franco française qui créerait donc une distorsion de concurrence supplémentaire.

#### **Contact presse :**

**FNSEA** : Marion FOURNIER - 07 60 29 56 17